

# RECHERCHE ÉTHIQUE IMPLIQUANT DES ENFANTS

ETHICAL RESEARCH INVOLVING CHILDREN



Centre for Children  
and Young People



*Childwatch*  
INTERNATIONAL  
RESEARCH NETWORK



115

# ÉTUDES DE CAS

L'un des principaux objectifs d'ERIC consiste à partager des récits, des expériences et des apprentissages sur les questions et problèmes éthiques qui façonnent la recherche impliquant des enfants et des jeunes. Des chercheurs ont relaté, dans leurs propres mots, des études de cas afin de susciter chez les autres une réflexion critique sur quelques-unes des questions les plus difficiles et les plus contestées sur le plan éthique qu'ils aient rencontrées. Ces études de cas, tirées de différents textes internationaux et de paradigmes de recherche variables, sont utilisées pour mettre en évidence les processus à appliquer afin de développer la réflexion éthique et d'améliorer la pratique éthique dans la recherche impliquant des enfants. Les chercheurs sont invités à utiliser leur propre expérience et les contextes dans lesquels ils travaillent comme grille de lecture.

que leurs points de vue soient prioritaires, que leurs parents soient présents ou non.

- Les décisions prises par les chercheurs, lorsqu'elles sont présentées dans le cadre d'un conflit entre les opinions de l'enfant et des adultes, envoient un message fort aux enfants porteurs de handicap quant à leur implication et au contrôle de leur participation au processus de recherche.
- Les préférences exprimées par les enfants porteurs de handicap sur leur façon de participer au processus de recherche doivent être respectées.
- Qu'aurait pu faire le chercheur si l'enfant ou le parent s'était fâché au cours de la discussion à propos de la présence ou non du parent à l'entretien avec l'enfant ?
- Si le parent avait insisté pour être présent, qu'aurait pu faire le chercheur ? Aurait-il été de bon aloi de mener l'interview de l'enfant en présence du parent, en sachant que cette approche n'était pas celle que préférerait l'enfant ?
- Dans les cas où les enfants préfèrent que leurs parents soient présents, quelles techniques peut utiliser le chercheur pour veiller à ce que les points de vue de l'enfant reçoivent la priorité ?
- Quels risques court le chercheur en rencontrant des enfants individuellement ?

### **Références**

Kelly, B. (2007) Methodological issues for qualitative research involving learning disabled children. *International Journal of Social Research Methodology: Theory and Practice*, 10, (1), 21-35.

Kelly, B (2005) 'Chocolate... makes you autism': impairment, disability and childhood identities. *Disability and Society*, 20, (3), 261-275.

Kelly, B., McColgan, M. et Scally, M (2000) 'A Chance to Say - Involving children who have learning disabilities in a pilot study on family support services. *Journal of Learning Disabilities*, 4, (2), 115 - 127.

**Par** : Dr Berni Kelly, Senior Lecturer in Social Work, Queen's University Belfast

---

## **Étude de cas 19 : Protection de l'enfance et de la confidentialité : mesure des expériences de violence, de maltraitance et de négligence des enfants**

---

### **Historique et contexte :**

En 2008, la National Society for the Prevention of Cruelty to Children (NSPCC) a décidé de mener une étude approfondie, dans tout le Royaume-Uni, sur la prévalence et l'impact de la violence envers les enfants et les jeunes à la maison, à l'école et dans la communauté. Cette étude a été la toute première au Royaume-Uni à interroger directement les enfants et les jeunes sur toutes les formes de violence subies pendant l'enfance et au cours de l'année précédente. Une enquête auprès des ménages dans tout le Royaume-Uni a porté, en 2009, sur 6 196 participants dont 2 160 étaient des parents/tuteurs d'enfants de moins de 11 ans, 2 275 étaient des enfants et des jeunes âgés de 11 à 17 ans et 1 761 étaient des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans. Pour plus d'informations, voir [www.nspcc.org.uk/childstudy](http://www.nspcc.org.uk/childstudy).

### **Défi éthique :**

La plupart des directives éthiques conseillent aux chercheurs d'expliquer aux participants que la confidentialité est limitée par les préoccupations liées à la protection des enfants. Dans l'étude de la NSPCC, des modules d'auto-entrevue assistée par ordinateur (CASI) adaptés à l'âge ont été utilisés pour interroger, en privé, les enfants

et les jeunes sur leurs expériences. Grâce à cela, les parents ne pouvaient pas voir les questions posées ni les réponses apportées par leurs enfants. Dans les entrevues CASI, l'enquêteur ne voit pas les réponses des participants et ignore, à ce moment-là, si une personne divulgue des expériences de maltraitance. En règle générale, les adultes interviewés de la sorte sont assurés du parfait anonymat. Le Royaume-Uni n'impose pas d'obligation de signaler la maltraitance envers les enfants. Serait-il éthique de mener une enquête en accordant l'anonymat aux enfants qui signalent leurs propres expériences de violence et d'abus ? Que se passerait-il si un enfant était en danger imminent ? Si la confidentialité doit être limitée par les responsabilités de protection des enfants, comment peut-on expliquer le but de l'enquête et les limites de la confidentialité aux enfants et à leurs parents sans les mettre en alerte ou les affoler ?

La recherche a été menée dans un pays à revenu élevé, doté de services relativement bien développés de protection de l'enfance, de soutien et de conseil. Il a été convenu que tous les participants à l'enquête recevraient un livret de compte-rendu donnant des informations et les coordonnées des services concernés afin que les parents, les enfants et les jeunes puissent demander de l'aide ou obtenir des conseils s'ils le souhaitaient. Mais qu'en est-il de l'enfant ou du jeune désorienté ou qui souhaite avoir accès à une aide supplémentaire ? Comment pourrait-il nous en aviser ? Quelle aide pourrait être offerte directement aux enfants et aux jeunes qui le souhaitent et comment, dans ce cas, agir pour les mettre à l'abri au cas où l'auteur des actes de violence est un parent ou une autre personne vivant à son domicile ?

### **Choix opérés :**

Des consultations ont eu lieu avec des spécialistes de la recherche, des parents ainsi que des enfants et des jeunes parmi lesquels comptaient des survivants de la maltraitance. Ceux-ci ont confirmé notre point de vue qu'il serait inacceptable d'assurer l'anonymat complet. Les experts de la recherche ont recommandé de limiter la confidentialité et de développer, au sein de l'enquête, un système visant à identifier les enfants susceptibles d'être en danger imminent ainsi que ceux qui souhaitent une assistance ou un soutien. Les jeunes survivants ont estimé qu'il était important que les jeunes impliqués puissent choisir ce qu'il y avait à faire. Si le jeune ne souhaitait pas signaler la maltraitance aux autorités à ce moment, il ne fallait pas exercer sur lui une pression ou prendre des mesures contre sa volonté. Par conséquent, des questions ont été incluses dans l'enquête à des points-clés pour demander au jeune s'il se sentait mal à l'aise ou s'il souhaitait parler, en toute confiance, à une personne ayant les moyens de mettre les enfants en sécurité.

Un système d'alerte rouge et un processus d'examen ont été développés afin que, si le jeune demandait de l'aide ou si une combinaison de réponses à l'enquête indiquait un risque imminent possible, l'alerte était activée au moment du téléchargement de l'enquête dans le système de données. Dans ce cas, ni l'enquêteur ni d'autres personnes du ménage n'étaient mis au courant que l'alerte rouge avait été activée, seule l'équipe de recherche du NSPCC en était informée. Dans le cas où d'autres mesures étaient requises, les coordonnées des participants en alerte n'entraient pas dans la ventilation des réponses à l'enquête avant analyse. Des protocoles stricts ont été convenus avec des experts de la protection de l'enfance pour gérer l'alerte, l'analyse et les processus de référence. Toutes les enquêtes ayant donné lieu à une alerte rouge ou dans lesquelles le répondant avait exprimé le souhait de parler à un professionnel étaient envoyées quotidiennement au NSPCC et analysées par deux membres de l'équipe de recherche. Les cas nécessitant des mesures complémentaires étaient renvoyés le jour même aux conseillers de ChildLine ou aux services de protection de l'enfance du NSPCC pour générer un suivi.

Les seuils pour engager une analyse d'alerte rouge ont été convenus avec des experts de la protection de l'enfance au sein de l'organisation ChildLine. Parmi les principales questions soulevées, citons : la gravité et la fréquence de la violence, si l'enfant avait subi ou non des blessures ou un viol mettant sa vie en danger, si l'auteur était susceptible d'abuser d'autres enfants, toute intention d'automutilation ou de suicide, si l'enfant ou le jeune avait déjà accès à une aide ou à un soutien, les souhaits et les ressentis de l'enfant ou du jeune, la possibilité qu'une référence contre le souhait de l'enfant puisse l'aider ou poser une nouvelle menace pour sa sécurité.

Avant d'accepter l'entrevue, les enfants et les parents ont été informés que l'enquête portait sur la sécurité et la victimisation des enfants. Conformément aux conseils prodigués lors de consultations, une fiche énumérant la liste des thèmes abordés, y compris les sujets sensibles tels que les abus sexuels, a été présentée aux participants lors de la négociation du consentement. Les participants ont également été informés que leurs réponses seraient anonymes à moins qu'ils donnent des informations laissant penser qu'un enfant court un danger imminent. Au cours de l'enquête, une mention sur l'écran rappelait aux enfants et aux jeunes qu'ils pouvaient choisir de ne pas répondre et de passer des questions s'ils le souhaitaient. L'avertissement donné aux parents concernant les limites de la confidentialité n'a pas réduit le taux de réponses à l'enquête. L'enquête affichait un taux positif de 60,4 % en comparaison avec les autres enquêtes auprès des ménages menées à l'époque au Royaume-Uni. Au total, 85 sur les 191 cas analysés ont été renvoyés : 35 à ChildLine, 44 à un conseiller indépendant et six à la NSPCC Helpline. À l'exception de quatre cas, l'information a été transmise avec l'accord du participant à la recherche.

Au cours de l'entrevue, les participants ont été interrogés sur leur ressenti concernant leur participation. Sur les participants en alerte rouge, 103 (plus de 54 %) ont déclaré que leur participation à l'enquête avait été très ou extrêmement utile, 38 (un peu moins de 20 %) ont révélé avoir été troublés par l'enquête (33 jeunes et cinq soignants). Sur les 33 jeunes qui ont déclaré avoir été troublés, 27 ont également affirmé que participer à l'enquête avait été au moins assez intéressant. La conduite de cette enquête nous a permis de confirmer que les jeunes voulaient participer et voulaient exprimer une opinion sur leurs propres expériences de la violence, même si cela pouvait les embarrasser.

#### **Réflexion et questionnement introspectifs :**

- Quels avantages et risques de préjudice pourrait présenter le fait de poser aux enfants et aux jeunes des questions sur leurs expériences de la violence et de la maltraitance dans le contexte dans lequel vous envisagez de mener la recherche ?
- Comment pourriez-vous mettre à profit le mieux possible l'expertise des jeunes survivants et des professionnels de la protection de l'enfance pour adapter votre approche à la protection de l'enfance et à la confidentialité dans la recherche ?
- Cette recherche a été menée dans le contexte d'un pays à revenu élevé doté de services de protection relativement bien développés. Comment pourriez-vous identifier des sources appropriées de soutien et d'aide à l'enfance et à la jeunesse, si vous menez une recherche similaire dans des contextes où les services sont limités et où les attitudes du public à l'égard des victimes de violence et de maltraitance sont hostiles ?
- Si les sources de soutien sont très limitées, les organismes de financement de la recherche sont-ils censés fournir des ressources supplémentaires pour apporter une aide directe aux enfants ?

**Par :** Lorraine Radford, Professor of Social Policy and Social Work, University of Central Lancashire, Preston, Royaume-Uni.

---

### **Étude de cas 20 : Recherche par les pairs et les jeunes vivant ou ayant vécu en foyer d'accueil**

---

#### **Historique et contexte :**

Le document Care Matters: Time for Change (Department for Education and Skills, 2007) a identifié l'importance de réduire le fossé entre le niveau des enfants vivant en ou ayant quitté un foyer et leurs pairs dans la population en général. Right2BCared4 est l'une des initiatives menées dans le but d'améliorer les performances des jeunes qui

ISBN : 978 8865 220 34 4

UNICEF Office of Research - Innocenti  
Piazza SS. Annunziata, 12  
50122 Florence, Italie  
Tél : (+39) 055 20 330  
Fax : (+39) 055 2033 220  
florence@unicef.org

[www.unicef-irc.org](http://www.unicef-irc.org)